



V/réf. :  
N/réf. : 100511 258C MPM XDG/FG

**COMMUNAUTE URBAINE  
MARSEILLE PROVENCE METROPOLE  
M. Joël RAFFIN  
Les Docks, Atrium 10.7  
10, place de la Joliette  
13002 MARSEILLE**

Fos sur Mer, le 22 mars 2010

**Objet : Elimination des pneumatiques usagés reçus sur le CTM**

Monsieur le Directeur Général des Services,

Nous faisons suite à nos courriers des 10 février, 22 mars et 26 avril vous demandant vos instructions pour l'élimination des pneumatiques usagés que nous recevons sur le CTM, conformément à l'article 22.1.4 de la DSP.

Nous restons à ce jour sans instructions de votre part, ce qui nous contraint à continuer de stocker ces déchets, ceci depuis le début d'exploitation du site. Nous nous devons de vous rappeler que l'article 5.1.3 de notre arrêté préfectoral indique que « *la quantité de déchets générés par le site, en attente d'élimination dans une installation extérieure, ne doit pas dépasser la capacité mensuelle produite ou un lot normal d'expédition vers l'installation d'élimination* ». Or, nous avons très largement dépassé cette limite ; nous nous trouvons donc de fait en situation d'infraction par rapport à notre arrêté préfectoral.

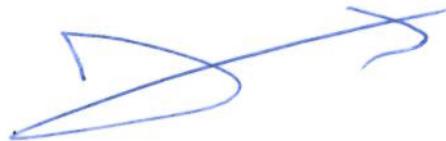
Afin de nous éviter une mise en demeure ou une sanction des services compétents de l'Etat (DREAL) lors de leurs inspections régulières, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir prendre au plus tôt les mesures nécessaires pour que ces déchets soient évacués, ou nous communiquer vos souhaits si vous préférez que nous gérions la logistique relative à leur évacuation.

Pour mémoire, ces déchets doivent être éliminés conformément aux dispositions de l'article 5.1.2 de notre arrêté préfectoral : « *Les pneumatiques usagés doivent être éliminés conformément aux dispositions du décret n° 2002-1563 du 24 décembre 2002 ; ils sont remis à des opérateurs agréés (collecteurs ou exploitants d'installations d'élimination) ou aux professionnels qui utilisent ces déchets en réemploi pour les travaux publics, les remblaiements, le génie civil ou pour l'ensilage* ».

Sachant pouvoir compter sur votre diligence, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur Général des Services, nos salutations les plus respectueuses.

**Xavier de Gaulejac**

**Directeur Général**

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized, somewhat abstract shape.